

ACTES PROFESSIONNELS ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'intégrer dans le dispositif d'aide médicale urgente en tant qu'ambulancier en connaissant le cadre réglementaire
- Identifier les conditions techniques de mise en œuvre des actes et leurs risques.
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques
- Etre capable de rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée.



21h
3 jours
consécutifs



09h00 – 12h30
13h30 – 17h00



Ambulanciers
titulaires du diplôme
(référentiel de
formation du
26/01/2006)



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE-AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Formateurs

- Equipe pédagogique IFPS dont formateurs IFA
- Intervenants extérieurs professionnels de l'urgence

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Travaux pratiques

Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles d'émergence
- Évaluation des acquisitions
- Attestation de formation
- Enquête de satisfaction

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- **12 participants**
- Individuel : **400 €**
- Formation professionnelle continue
OPCO/ANFH/UNIFAF... : **600 €**

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- **Module 1** : Cadre réglementaire (3.5 heures)
 - Rappel du cadre réglementaire d'intervention dans le dispositif de l'aide médicale urgente
 - Décret du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.
- **Module 2** : Application des actes professionnels (14 heures)
 - Concept d'asepsie, de qualité et sécurité des soins relevant de l'urgence
 - Principes des actes professionnels à pratiquer selon son domaine de compétences
 - Appréciation d'un tableau clinique d'asthme aigu grave, d'overdose d'opiacés, de choc anaphylactique, d'hypoglycémie, de douleur aiguë, de douleur thoracique sévère
 - Règles de préparation et d'administration des thérapeutiques sur prescription
 - Réalisation d'actes professionnels en lien constant avec le médecin.
 - Réalisation d'actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié.
- **Module 3** : Recueil et Traçabilité (3.5 heures)
 - Règles de transmission d'information et de données cliniques à la régulation médicale
 - Recueils et traçabilité numérique des données nécessaires à une prise en soins en situation d'urgence
 - Saisie numérique de données et d'actes de soins réalisés.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE:

- Connaitra les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application.
- Sera capable de mettre en œuvre les actes professionnels adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patients pris en charge par les services d'aide médicale urgente.
- Sera capable d'identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin dans une situation d'urgence et de transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisés pour assurer une continuité de prise en soins adaptée à l'état clinique du patient.